

LE FORESTAIN

Janvier 2022



Mairie de LA FORET LE ROI
2, route d'Etampes
91410 LA FORET LE ROI

tél : 01.64.95.71.22
mail : laforetleroi@wanadoo.fr
site internet : laforetleroi.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9h-12h & 14h-17h

Mardi : fermée

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 14h-17h

Vendredi : 9h-12h

Tous les premiers samedis du mois permanence en mairie des élus : 10h-11h30
Sauf Juillet et Août

* Pour information, la mairie sera fermée exceptionnellement pour cause de formation, le jeudi 20 janvier, les jeudis 3 et 10 février, les jeudis 10, 17, 24 et 31 mars, les jeudis 7 et 14 avril et le vendredi 13 mai.

Le Maire : Mme Sarah LEBRET

Secrétariat : Mme Christel DESIDE

En cas d'urgence veuillez contacter le n° d'astreinte de la mairie au 06.49.82.80.98



La Forêt-le-Roi 91410



laforetleroi



mairie la foret le roi

Cher(e) s Administré(e)s.



Depuis 2 ans notre vie est marquée par la crise du coronavirus, et je vous confirme que l'équipe municipale n'a eu de cesse de travailler à l'amélioration de notre quotidien.

Afin de préserver la santé de tous, nous avons réorganisé l'ensemble des événements qui participe au bien vivre ensemble.

En ce début d'année, permettez-moi de revenir sur les faits marquants de l'année 2021. Nous avons inscrit les projets de notre commune autour de la maîtrise de la consommation énergétique en équipant l'ensemble de l'éclairage public en LED, cet investissement a été réalisé en partenariat avec le département ce qui nous a permis de bénéficier d'une subvention à hauteur de 40%, nous avons pu aussi abaisser le coût de notre abonnement électrique.

L'équipement technique de la commune évolue, par l'acquisition d'un nouveau matériel de tonte et d'entretien des espaces verts.

Au niveau associatif, nous accueillons de nouveau un club de football depuis septembre ce qui va assurément redonner un peu de vie à notre stade avec l'organisation de tournois dès que possible.

Vous l'avez peut-être remarqué, durant la période des fêtes de fin d'année, nous avons investi dans un nouvel éclairage festif. Nous envisageons au cours des prochaines années de continuer à embellir notre village.

Parlons du futur immédiat. 2022 sera une année de partenariat avec la préfecture, le département, la région pour engager la rénovation de l'ancien bâtiment de notre école et passer à une énergie plus propre et moins coûteuse. Les nouvelles mesures gouvernementales avec le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) vont permettre d'engager sereinement ce projet. Nous étudions aussi la possibilité d'une subvention afin de refaire certains trottoirs, et divers travaux de voiries.

Concernant notre église, le clocher étant envahi par les pigeons, une entreprise procèdera à son nettoyage puis un remplacement du dispositif anti-volatile, il est prévu également de réparer les vitraux endommagés.

Sur le plan de l'intercommunalité nous travaillons de concert afin de trouver une solution pour sécuriser le stade de la Tourelle, 2 projets sont à l'étude.

Pour finir, l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite une très belle année 2022. Soyez toutes et tous assurés de l'engagement de vos élus.

En toute simplicité

Sarah LEBRET

ETAT CIVIL

Naissances

MARIE Sacha 14 Avril 2021
SUREAU Elonie 24 Mai 2021
GUILLAUME Victoria 19 Juillet 2021
SAUVET CONSEIL Andromède 25 Août 2021
JONCHERE Ysandre 12 Octobre 2021



Nous leurs souhaitons la bienvenue !

Mariages



BOURGEOIS Benjamin et BUISSON Julie le 12 Juin 2021
BENOIT Pierre et CORDIER Delphine le 3 Juillet 2021
BERNARD Florian et SIERRA OROZCO Mayra le 18 Décembre 2021

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !

Décès

OUZO Annie le 3 Juillet 2021
DANTONNET Florence le 9 Septembre 2021
DESROLLES Madeleine le 22 Novembre 2021
SIMOTHE Alain le 27 Novembre 2021



Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

ENFANCE ET JEUNESSE

Ecoles	Classes – Effectifs	Directeurs / Enseignants	Horaires
La Forêt Le Roi Tel : 01.64.95.71.36	PS/MS (25) PS/MS (25)	Mme ELI-AUZE Mme BECHU	Matin : 8H50 – 11H50 Après-midi : 13H35 – 16H35
Boissy Le Sec Tel : 01.64.95.73.29	GS/CP (27) CP/CE2 (26)	Mme BRUNEL	Matin : 8H45 – 11H45 Après-midi : 13H30 – 16H30
Boutervilliers Tel : 01.69.95.38.21	CM1/CM2 (28)	Mme CARSALADE	Matin : 8H55 – 11H55 Après-midi : 13H40 – 16H40
Richarville Tel : 01.64.95.72.21	CE1/CM2 (28) CE2/CM1 (26)	Mme MARTINEZ	Matin : 8H55 – 11H55 Après-midi : 13H40 – 16H40

Horaires des garderies :

La Forêt le Roi : ouverture à 7h du matin et fermeture : 18h

Boutervilliers : ouverture à 7h30 du matin et fermeture : 19h

Tarifs garderie :

Matin : 2,00 € **Soir** : 3,00 € pour 1 enfant et 2,50€ à partir du 2^{ème} enfant

Tarifs et informations concernant la restauration scolaire

Pour 1 enfant 5,00 € à partir de 2 enfants 4,70 € repas exceptionnel 5,00 €
Réservation et annulation des repas au plus tard la veille à 9h15.

Pour les élèves en maternelle à la cantine de La Forêt le Roi : Téléphone : 01 64 90 19 05

Pour les élèves en primaire à la cantine de Boutervilliers : Téléphone : 01 69 95 33 16

Pour tous renseignements contacter le syndicat des 4 vallées Téléphone: 01 64 95 42 09
mairie@mairieboutervilliers.fr

INSCRIPTION A LA MATERNELLE

A partir du 4 janvier 2022.

Votre enfant est né(e) en 2019. Pour l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2022. Vous devez :

1. Vous rendre dans la **mairie de votre village** pour l'inscrire en fournissant :
 - o Un justificatif de domicile
 - o Le livret de famille
 - o Le carnet de santé (vaccinations obligatoires)
2. Prendre contact rapidement avec la directrice de l'école maternelle au 01 64 95 71 36 (**de préférence entre 12h et 13h et après 16h45**) afin d'organiser un rendez-vous.

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes doivent se faire recenser à la Mairie entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant (l'inscription reste possible à tout moment). Il faut se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents. Cette formalité est importante : elle conditionne la journée d'appel obligatoire. L'attestation délivrée sera demandée pour passer différents diplômes et l'examen du permis de conduire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a débuté à La Forêt le Roi depuis le 20 janvier 2022 et se terminera le 19 février. Un courrier explicatif vous a été adressé afin de vous expliquer comment cela fonctionne.

Pour les administrés qui rencontrent des difficultés à effectuer leur recensement ou qui ne possèdent pas d'ordinateur, notre agent recenseur se tient à votre disposition pour faire votre déclaration, en mairie le vendredi 4 février de 14h à 16h et le samedi 5 février de 10 à 11h30.

Merci pour votre participation.

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Service en ligne)

www.Service-Public.fr

Ce site permet aux citoyens français et aux citoyens européens de demander leur inscription sur les listes électorales pour voter en France. Il est accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

A savoir : pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser des sites internet privés, car ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

URBANISME

A partir du 1^{er} janvier 2022, la mairie de la Forêt le Roi sera prête à recevoir vos demandes de permis de construire en ligne. Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de la mairie, qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour : choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux :

- éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction,
- anticiper votre calendrier de réalisation.

Envoyez votre demande à l'adresse de la mairie laforetleroi@wanadoo.fr.

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une Commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr

Communiqué de presse
4 janvier 2022

**L'Assurance Maladie de l'Essonne assure
la continuité de ses missions de service public**

Alors que de nouvelles mesures se mettent en place face à l'ampleur de la cinquième vague de l'épidémie de Covid-19, l'Assurance Maladie de l'Essonne reste mobilisée pour garantir la continuité de ses activités essentielles d'accueil, d'accompagnement et de paiement des prestations auprès des assurés du département. En parallèle, elle participe massivement au dispositif de Contact tracing auprès des personnes contaminées et de leur entourage.

L'ensemble de ces missions est crucial dans ce contexte de crise. Garantir l'accès aux droits et la continuité des soins demeure donc une priorité absolue.

Pour garder le contact :

- ✓ Le compte ameli, fort de plus de 700 000 adhérents essonniers, permet d'effectuer la plus grande partie des démarches les plus courantes : suivre ses remboursements, obtenir une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières, connaître nos délais de traitement...Il permet également de nous contacter par courriel et propose bien d'autres services.
- ✓ L'accueil téléphonique ainsi que les rendez-vous en agence restent opérationnels. Les demandes de rendez-vous se font uniquement via le compte ameli ou par téléphone au 36.46 afin de maintenir le respect des gestes barrières et protéger la santé de tous.

Par ailleurs, tout est mis en œuvre pour garantir le paiement des prestations essentielles au quotidien des assurés : remboursement des soins, paiement des indemnités journalières et des pensions...

Fidèle à ses engagements de service et à ses valeurs de solidarité, l'Assurance Maladie de l'Essonne continue sa mobilisation aux côtés de ses publics.

Contact presse
Jean-Marc BOULY
Responsable Communication
jean-marc.bouly@assurance-maladie.fr



Conditions d'accès aux déchèteries en 2022

Particuliers habitants sur le territoire du Siredom

Vous avez le droit à **40 passages par an** dans la limite de **5m³ par passage**.

Si vous possédez un badge « Sireva »

Vous pouvez accéder aux déchèteries de **Brils-sous-Forges, Dourdan** et **Saint-Chéron**, mais également, à partir de février 2022, aux déchèteries de Sacles, Étampes, Étréchy, Égry et Nozay.

Si vous possédez un badge « Siredom »

Vous pouvez accéder aux 27 déchèteries situées sur le territoire du Siredom (dont **Brils-sous-Forges, Dourdan** et **Saint-Chéron**).

Cas particuliers

- Pour les nouveaux habitants : se rendre dans l'une des 3 déchèteries (Brils-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron) pour obtenir un badge « Siredom ».
- Par convention, les habitants de l'ex-Sictom du Hurepoix sont autorisés à accéder aux déchèteries du Sireva pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Chaque passage sera facturé aux collectivités 29,50 € TTC.



Tarif par tranche de 5 m ³	Professionnels communaux*	Professionnels extracommunaux	Déchets non triés
35 €	70 €	70 €	140 €

La désignation « *Professionnels communaux* » signifie que ces entreprises disposent d'un siège ou de locaux sur l'une des 175 communes du territoire du Siredom.



Conditions d'accès des professionnels aux déchèteries en 2022

Les professionnels doivent faire établir un badge au nom de leur entreprise.

La **demande de badge** peut se faire :

- via notre site internet (www.siredom.com)
- ou au siège du Siredom (63 rue du Bois Chaland à Lisses).



Tarif par tranche de 5 m ³	Professionnels communaux*	Professionnels extracommunaux	Déchets non triés
35 €	70 €	70 €	140 €

La désignation « *Professionnels communaux* » signifie que ces entreprises disposent d'un siège ou de locaux sur l'une des 175 communes du territoire du Siredom.

Lisses, le 23 décembre 2021

Ecocentre du SIREDOM

Mise en place de nouveaux tarifs pour les professionnels

Face à l'augmentation des coûts générés par la collecte et le traitement des déchets, le comité syndical du Siredom a décidé de revoir, à compter du 1^{er} janvier 2022, les conditions d'accès à ses écocentres pour les « professionnels » en :

- Distinguant 2 catégories de professionnels : Les communautaires* et les extracommunautaires
- Réévaluant ses tarifs

*Communautaire : Professionnel disposant d'un local sur le territoire du SIREDOM

Tarifs	Professionnels communautaires		Professionnels extracommunautaires	
	Déchets triés	Déchets non triés	Déchets triés	Déchets non triés
De 0 à 5 m ³	35 € TTC	70 € TTC	70 € TTC	140 € TTC
Par tranche de 5m ³	70 € TTC	140 € TTC	140 € TTC	280 € TTC

Ces tarifs seront révisables annuellement par délibération du Comité Syndical.

A noter que l'apport principal de déchets en écocentres est composé de tout venant enfouissable. Ce type de déchet est frappé par une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui va augmenter chaque année jusqu'en 2025. En 2022, elle sera de 40€/tonne vs 30€/tonne en 2021 pour atteindre en 2025, 65€/tonne. Afin de maîtriser cette dépense, il est important de bien trier ses déchets pour limiter au maximum les déchets mis dans les bennes de tout venant enfouissable.

Pour disposer d'une carte « professionnel », merci de vous rendre sur notre site internet : <http://www.siredom.com/demande-de-badge-pro/>

Le règlement peut se faire en ligne sur un portail dédié : <https://portail-siredom.ciril.net/compte/edit>



A propos du SIREDOM

Le Siredom, Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères, traite et valorise les déchets ménagers produits par plus de 914 000 habitants de 175 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Acteur de l'économie circulaire, le syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation (production d'énergie et de recyclage) tout en maîtrisant les coûts de son service. Il apporte de nouvelles solutions permettant de réduire les quantités de déchets produites sur son territoire. Et parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le Siredom développe les outils pour informer et sensibiliser le grand public sur les gestes de prévention, réduction et tri des déchets.

En savoir plus : www.siredom.com - Suivez-nous sur Facebook et Twitter : @siredom

Contact presse : Service Communication - Tél. : 01 69 74 23 52 - E-mail : communication@siredom.com

RESTROPECTIVE DE L'ANNEE 2021

Tournage à La Forêt le Roi

Le samedi 20 mars, dans le respect des règles sanitaires, l'artiste local Rodzy a tourné son nouveau clip à La Forêt le Roi.



Ferme Pédagogique à La Forêt le Roi

Le mardi 30 mars, la ferme Tiligolo est venue faire une animation découverte pour les enfants de maternelle de La Forêt le Roi et Boissy le Sec. Les enfants ont pu découvrir différents animaux de la ferme.



Retour sur l'action Essonne verte dans le village

Le samedi 5 juin 2021, le village de la Forêt le Roi a participé à l'initiative du département Essonne verte, Essonne propre. Munis de leurs gants, les administrés ainsi que notre agent technique Mickaël qui est venu nous prêter main forte, se sont attelés tout l'après-midi à nettoyer les rues du village ainsi que les abords des chemins communaux.

Merci à vous tous pour votre participation en espérant vous retrouver pour la prochaine et que certaines personnes se seront sensibilisées sur les dépôts sauvages qui dénaturent notre beau village.



Brocante 12 septembre 2021

Cette année, la Brocante était encore sous le signe d'une météo bien clémente pour cette mi-septembre. De nombreux exposants et visiteurs ont été au rendez-vous malgré la crise sanitaire et les mesures qui s'ensuivent.

Nous avons été très heureux de vous retrouver en espérant pouvoir organiser la Fête du village en même temps l'année prochaine.

Nous avons hâte de pouvoir de nouveau organiser des festivités dans le village.

Voici un petit retour en image sur cette journée.

Encore merci à tous les participants.



Retour en image sur la cérémonie du 11 novembre 2021

Le 11 novembre s'est tenue la cérémonie commémorative du 11 Novembre 1918 à la Forêt le Roi. La cérémonie a été officiée par le premier adjoint au maire Monsieur Frank Pivet.

Merci à tous pour votre présence pour cet hommage aux victimes de guerre.

Vous trouverez ci-dessous une rétrospective en images de cette commémoration.



Marché de Noël de La Forêt le Roi

Journée réussie le Dimanche 28 novembre pour le Marché de Noël de La Forêt le Roi, organisé par l'association La Forêt Fleurie.

L'évènement a rassemblé sur la journée 265 visiteurs, dont le passage du Père Noël pour le bonheur des plus petits.

Toutes nos félicitations à ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cette belle journée.



Marché de Noël de l'école

Le vendredi 10 décembre s'est déroulé le traditionnel marché de Noël de notre école maternelle. Bravo et merci aux enfants et maîtresses.



Illuminations du village

Comme chaque année l'équipe municipale s'est chargée de mettre en place les illuminations dans le village. Avez-vous remarqué les nouveautés ?



Noël à La Forêt le Roi

Pour la deuxième année consécutive l'équipe municipale a organisé le Noël des enfants ambulant en venant directement apporter les cadeaux du père Noël aux enfants jusqu'à 10 ans. Les conditions météorologiques du grand Nord ayant eu raison du traîneau du père Noël, les lutins se sont activés en coulisse pour trouver une solution pour la tournée dans le village. Un grand merci à Sophie d'avoir accepté de nous prêter Uska son magnifique cheval qui a ravi le cœur des petits comme des grands. Ce jour-là, 55 cadeaux et chocolats ont été distribués à nos petits Forestains.

Quelques jours plus tard la Mère Noël et son lutin ont également fait la tournée du village mais pour distribuer les chocolats aux aînés.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



La Foret Fleurie

Malgré le temps maussade et les restrictions sanitaires nous avons pu organiser cette année notre marché de Noël. Les exposants étaient au rendez-vous et présentaient des produits de qualité. Nous sommes fiers de nos talentueux forestains puisqu'environ la moitié des exposants habitent le village. Pass sanitaire, masques, gestes barrières, tout était respecté pour profiter du marché de Noël dans les meilleures conditions. Le Père Noël était aussi présent pour la plus grande joie des petits ... et des grands. Le stand de La Forêt Fleurie a proposé jacinthes, cartes, sacs de lavande, gâteaux Le vin chaud a eu aussi un franc succès. Toute l'équipe remercie ceux qui nous encouragent et nous vous souhaitons une belle et douce année 2022, ensoleillée ... et fleurie.

Bienvenue à La Forêt le Roi

Avez-vous remarqué la nouveauté à côté de la mare sous le tilleul ?

Un nouveau panneau d'information concernant le village et les activités aux alentours a été installé. N'hésitez pas à aller y faire un tour sinon vous pouvez jeter un coup d'œil aux photos.

Bonne visite



La Forêt le Roi dans les médias

Le 29 décembre 2021, la Maire de La Forêt le Roi a été interviewée par les journalistes de TF1 pour le journal de 13h. Vous trouverez ci-dessous l'article :



Vœux annulés : les maires contraints de s'adapter

Les maires sont privés, eux aussi, de cérémonies de vœux cette année à cause du Covid. Et comme alternative, certains ont déjà quelques idées, comme c'est le cas dans l'Essonne et en Eure-et-Loir.

La déception est grande à La Forêt-le-Roi, village de 520 habitants dans l'Essonne. Cette année encore, Madame le Maire a dû annuler sa cérémonie de vœux. Pour Patrick, conseiller municipal, c'était aussi un rituel chaque année. Frustration pour lui et pour Sarah Lebreton, qui effectue son premier mandat.

Cela aurait dû être le tout premier discours de la Maire. Alors, pas d'autre choix que d'adresser ses vœux dans le journal municipal. Ce mercredi matin, l'heure est aux derniers détails. "Je leur explique que depuis l'apparition du Covid, on a tous vécu des moments difficiles à différents niveaux. Et que malgré tout, on a essayé depuis deux ans d'apporter quand même un peu de joie et de bonne humeur", confie-t-elle.

Prêt d'un broyeur

Afin de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets, la CCDH a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux et organise des opérations gratuites de broyage à destination des particuliers.

Nous avons réservé le broyeur pour le samedi 12 mars 2022. Afin de pouvoir en profiter il vous est demandé de vous inscrire auprès de la CCDH à l'adresse mail suivante secretariat.st@ccdourdannais.com

Infos pratiques :

- le diamètre des branches ne doit pas excéder 5 cm,
- les résineux (cyprès, épicéas, ifs, pins, sapins, cèdres, thuyas) ne sont pas acceptés.

N'oubliez pas de venir avec vos sacs !

Cimetière

Le cimetière a été recensé et les données recueillies ont été informatisées. Cela permet de pouvoir vous renseigner plus rapidement. Dans les mois à venir un plan sera mis à votre disposition à l'entrée du cimetière. Par ailleurs il s'est avéré que certaines tombes sont en très mauvais état.



Réhabilitation de l'Eclairage Public

Parc de 84 luminaires

Extinction nocturne – Passage en LEDs



LA-FORÊT-LE-ROI



Une approche de bon sens : Sobriété puis Efficacité énergétique !

- Afin de réaliser des économies d'énergies, la commune de La-Forêt-le-Roi a décidé de pratiquer l'extinction nocturne de minuit à 06h du matin, réduisant ainsi les coûts d'électricité de l'éclairage public de près de 26%.
- La commune a par la suite entrepris la rénovation du parc de luminaires en 2021 pour un passage en LEDs réduisant ainsi la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction du même besoin d'éclairage.

Accompagnée par les conseillers énergies de l'ALEC-OE

- Les Conseillers en Energie Partagés (CEP) de l'ALECOE ont accompagné la commune de Saint-Hilaire en présentant un bilan énergie complet du patrimoine communal aux élus locaux, avec un plan d'actions à suivre pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public.
- Le « CEP » est un technicien, spécialisé en maîtrise de l'énergie, dont l'expertise est partagée entre plusieurs collectivités.

Les Chiffres

CLES

Bénéfices

Environnementaux

- Les économies d'énergie estimées grâce aux actions réalisées sur l'éclairage public sont de 27 000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 10 ménages (hors-chauffage).
- Cette économie d'énergie évite le rejet de 1700 kg de CO₂ par an* dans l'atmosphère, soit l'équivalent du rejet de 1 voiture à essence citadine parcourant plus de 16 000 kilomètres par an. (102gCO₂/km)

Définition du projet : Commune de La-Forêt-le-Roi & ALECOE

Extinction nocturne : Horloge astronomique (de 00h à 06h)

Passage en LEDs : Lanternes BEAUREGARD et STELIUM – 54W

Température de couleur : 3000 K

Economie estimée : 27 000 kWh/an

Coût de l'opération : = 43 000 € HT

Subventions : DETR – Dotation préfectorale (= 18 500€)

Restes à charge pour la commune : = 24 500 € HT

Temps de retour sur investissement : = 7 ans

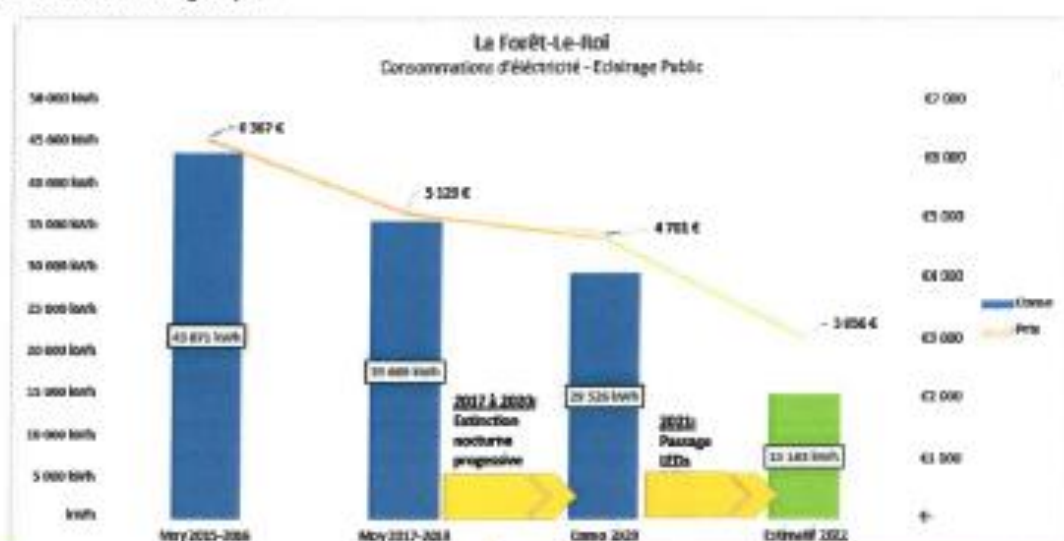
Entreprise éclairagiste : Quekenborn - basé à Marolles en Hurepoix

Date de réalisation : Septembre 2021

*Pour un facteur d'émission de 63gCO₂/kWh Electricité – Source ADEME

A La-Forêt-le-Roi, une réduction des consommations d'énergies de près de 65% sur l'éclairage public à l'horizon 2022 !

En 2015, les consommations électriques de l'éclairage public représentaient 25% des consommations totales « énergies de la commune ». Suite aux travaux réalisés, extinction nocturne dans toutes les rues et rénovation de l'éclairage public, les études et mesures reviennent la part de l'éclairage public dans le mix énergétique de la commune à moins de 10% à l'horizon 2022. Une baisse conséquente, qui s'inscrit totalement dans les objectifs de la Loi de Transition Énergétique.





"Le Cantonnier des Hauts 40"

Mais que font nos agents techniques ?

Leur travail n'est pas aussi simple que l'on peut imaginer, vous allez le découvrir.

- Chaque saison a son lot de labeur.

En Automne, ramassage des feuilles, tonte, taille des arbres et arbustes, broyage des berges.

En Hiver, salage, déneigement, passage de la balayeuse, taille des arbres.

Printemps-Eté, tonte, taille des arbres et arbustes, broyage des berges et des chemins communaux, passage de la balayeuse

Bien sûr cela ne s'arrête pas là, tout le long de l'année ils s'affairent à entretenir nos trottoirs malgré la nouvelle loi interdisant l'usage du Glyphosate...une fois le bout d'un trottoir terminé il faut recommencer, puis l'entretien du cimetière. Sans compter le ramassage de bouteilles, papiers et autres dépôts sauvages déposés de part et d'autre de notre beau village.

Il y a également les 3 petites parcelles de bois situées entre la route de Boutervilliers et la Départementale, qui nécessitent le passage de l'épareuse.

Depuis quelques années nos chemins ruraux n'ont pu être entretenus. Aujourd'hui, le retour tant attendu de notre agent technique va permettre de reprendre leur entretien. De ce fait un travail laborieux les attend afin que nos randonneurs puissent retrouver leurs chemins plus praticables.

Pour tout cela il leur faut, au quotidien, entretenir et réparer le matériel technique (tracteur, épareuse, balayeuse et autre...).

- Du côté des travaux

Il leur faut :

Entretenir et remettre les panneaux de signalisation quand ils sont détériorés ou arrachés par des véhicules ou des vandales. Reboucher les trous sur nos routes avec de l'enrobé à froid.

Faire l'entretien général de tous nos bâtiments communaux et de notre église. Divers petits travaux sont aussi réalisés dans notre école (chasse d'eau, création d'une alimentation et d'une évacuation d'eau pour le branchement de la machine à laver et ce ne sont que quelques exemples)

Nos agents effectuent un maximum de réparations ou d'améliorations sur place grâce à leurs compétences, ce qui d'un point de vue financier permet de réaliser de réelles économies, de ce fait ils doivent se déplacer chez les différents fournisseurs pour l'achat du matériel. Cependant il arrive parfois qu'ils soient obligés d'emmener le matériel en révision ou en dépannage.

N'oublions pas le principal, ils vous réservent leur sourire quand vous les croisez....

Voilà un résumé de l'activité de nos agents à qui j'adresse un grand merci pour leur dévouement.

INFORMATIONS TRAVAUX

Travaux de voirie

En avril 2021 des travaux de voiries ont été effectués sur la route de Richarville en vue de renforcer l'accotement de la route et éviter les accidents lors de croisement des véhicules.



Achat d'un nouveau tracteur

En décembre 2021, la mairie s'est équipée d'un nouveau tracteur permettant la tonte et l'entretien des espaces verts afin de faciliter le travail de nos agents techniques.



A VOS AGENDAS :

Samedi 2 Avril : Goûter pour nos Aînés

Septembre : Fête du village / brocante

Dimanche 27 Novembre : Marché de Noël

Samedi 3 Décembre : Repas des Aînés à La Forêt le Roi

Dimanche 11 Décembre : Noël des enfants

N'hésitez pas à contacter le comité des fêtes « **La Forêt en Fête** » via leur adresse mail laforetenfete@gmail.com ou à les suivre sur Facebook pour plus d'informations concernant l'organisation d'évènements sur La Forêt le Roi (feu de la Saint Jean, Brocante, ...).